



Ressources Humaines et Relations Sociales

Tél. : 02 98 98 66 05 – Télécopie : 02 98 98 67 21

Courriel : secretariatdrh@epsm-quimper.fr

**COMPOSITION DU JURY DU CONCOURS PROFESSIONNEL
DE CADRE SUPERIEUR DE SANTE PARAMEDICAL
FILIERE INFIRMIERE
DU 20 SEPTEMBRE 2019**

Le Directeur,

- Arrêté l'article 4 du 25 juin 2013 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours professionnels permettant l'accès au grade de cadre supérieur de santé et au grade de cadre supérieur de santé paramédical de la fonction publique hospitalière

Décide

Article unique : le jury chargé d'examiner les conditions d'accès au concours professionnel permettant l'accès au grade de cadre supérieur de santé paramédical de la fonction publique hospitalière est composé de :

Le jury du concours professionnel est composé comme suit :

1° Le directeur de l'établissement organisateur du concours ou son représentant, président : **Monsieur DUBOIS**,
Directeur, EPSM Gourmelen

2° Un membre des corps de personnels de direction en fonctions dans le département : **Monsieur SANDRET**,
Directeur adjoint, Centre hospitalier de Cornouaille de Quimper

3° Un directeur des soins : **Monsieur le GOFF**, EPSM Gourmelen

4° Un cadre supérieur de santé en fonctions dans le département : **Madame PENNANEAC'H**, cadre supérieur de
santé au Centre Hospitalier de Cornouaille de Quimper

5° Le président de la commission médicale d'établissement ou son représentant, **le Docteur CHEVER**

Le Directeur



Yann DUBOIS